



Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Professions Réglementées Auprès des Juridictions n°215

Elections TPE – La CGT seconde organisation syndicale

Suite aux élections qui se sont déroulées du 25 novembre au 9 décembre 2024, **la CGT** est la seconde organisation syndicale dans les TPE. On comptabilise 1225 salariés inscrits dans la branche et 96 votants soit 7,84 % de taux de participation.

Malgré le faible taux de participation, les salariés du secteur dépourvus de représentants du personnel, ont placé **la CGT** en deuxième position de ce scrutin.

Ce vote démontre que **la CGT** est bien le syndicat de tous les salariés, y compris ceux des Très Petites Entreprises.

Les salariés des TPE ont choisi **la CGT** et son syndicalisme de proposition, de contestation, de revendication, de lutte et de négociation. Nous remercions ces salariés d'avoir fait ce choix. Cela nous donne une responsabilité particulière.

Dans ce cadre, nous allons continuer notre travail d'information auprès de chaque salarié de la branche qui se reconnaît dans les propositions de la CGT. Cela va nous conduire nécessairement à consulter les salariés des TPE, par le biais de nos bulletins d'informations.

L'objectif est que chaque salarié soit, quelque peu, acteur de la négociation, par notre biais, pendant ces quatre prochaines années.

Enfin, nous remercions l'ensemble des salariés qui nous a fait confiance en votant pour **la CGT** dans notre branche. Cela ne peut que nous encourager à faire encore mieux...dans le seul intérêt des salariés.

Il nous faut désormais gagner des avancées réelles en matière sociale pour un monde plus juste et plus solidaire. Vous pourrez, comme toujours, compter sur **la CGT** pour défendre vos intérêts sans aucune compromission.

Merci à toutes et à tous.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « PRAJ »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes